

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 23 mars 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum :**

La Mairesse : Pauline Ouimet  
Les conseillers: Michel St-Louis, Bernard St-Louis,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Est absent le conseiller Hugo Bondu

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

\*\*\*\*\*

**Avis de convocation**

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 089-03-2010**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Michel St-Louis  
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
23 mars 2010 - 19 h**

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Engagement d'un inspecteur en bâtiment et environnement temporaire;
5. Offre d'emploi – Inspecteur en bâtiment et environnement;
6. Offre d'emploi – Chauffeur opérateur – poste saisonnier;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 090-03-2010**

**Engagement d'un inspecteur en bâtiment et environnement temporaire**

Suite à la démission de monsieur Christian Massé au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf engage temporairement, à compter du 22 mars 2010, Monsieur Gilles Dion au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, le temps que le poste soit attribué.

Monsieur Gilles Dion recevra le taux horaire et les bénéfices prévus à la convention collective en vigueur pour les personnes salariées temporaires.

ADOPTÉE

c.c. Monsieur Jacques Valiquette, représentant syndical

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 091-03-2010**

**Offre d'emploi - Inspecteur en bâtiment et environnement**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité de faire paraître dans chaque service, dans le journal Le Courant, sur Emploi-Québec, sur Québec municipal, sur le site de l'UMQ, dans certaines universités et certains cégeps l'offre d'emploi suivante :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**OFFRE D'EMPLOI**

**(Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)**

**INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**.

**EMPLOI : Saisonnier – Temps plein**

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures de travail réparties sur cinq (5) jours du lundi au samedi. Pour la période de la mi-septembre à la mi-avril, le nombre d'heures est variable pour un minimum de huit (8) heures par semaine.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :**

Les permis et les certificats	<ul style="list-style-type: none"><li>• Étudier les demandes, délivrer les permis de construction, les certificats d'autorisation ou toute attestation et procéder aux inspections requises par la loi;</li><li>• Étudier les demandes et délivrer les permis de lotissement;</li><li>• Délivrer les certificats d'occupation ou certificats d'occupation partielle, après l'inspection des lieux;</li><li>• Transmettre à la Régie du bâtiment l'information sur les permis délivrés.</li></ul>
-------------------------------	--

Le plan d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un rôle-conseil et collaborer à l'élaboration et aux modifications du plan d'urbanisme, à la demande du conseil municipal.</li> </ul>
La protection du territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant de délivrer un permis de construction sur un lot situé en zone agricole au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>, s'assurer que la demande est accompagnée d'une autorisation de la CPTAQ, d'un avis de conformité délivré par celle-ci ou d'une déclaration réputée conforme parce qu'elle a été reçue à la CPTAQ depuis plus de 3 mois ( <i>art. 32 de la LPTAA</i> ).</li> </ul>
La qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant de délivrer un permis de construction sur un terrain non desservi par un système d'égout, s'assurer que la demande est conforme à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées ( Q – 2, r. 8 )</i> ;</li> <li>Vérifier la conformité des projets aux normes établies dans la réglementation d'urbanisme portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.</li> </ul>
La vérification de la conformité des installations septiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les demandes et délivrer les permis requis en vertu du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées( Q – 2, r. 8 )</i> ;</li> <li>Vérifier les installations septiques;</li> <li>Procéder à une enquête lors d'une plainte.</li> </ul>
La vérification de la conformité des ouvrages de captage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les demandes et accorder les autorisations requises en vertu du <i>Règlement sur le captage des eaux souterraines ( Q – 2, r. 1.3 )</i>.</li> </ul>
Autres fonctions ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger des rapports et formuler des recommandations;</li> <li>Délivrer des constats d'infraction et des avis spéciaux;</li> <li>Préparer et assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme;</li> <li>Étudier les demandes de citoyens;</li> <li>Accueillir les citoyens et répondre aux demandes d'information téléphoniques;</li> <li>Effectuer les inspections et vérifications requises;</li> <li>Procéder au traitement et au suivi de plaintes;</li> <li>Suivre les dossiers et effectuer le classement;</li> <li>Exécuter toutes autres fonctions et tâches connexes.</li> </ul>

**QUALIFICATIONS REQUISES:**

- Avoir une bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la réglementation, de la Loi sur la Qualité de l'environnement et des règlements relatifs : à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, sur le captage des eaux souterraines, le Code national du bâtiment, le cas échéant et de la Loi sur la protection du territoire agricole;
- Posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide;
- Posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans une fonction connexe;
- Avoir le sens des responsabilités;
- Avoir de la diplomatie et de la facilité à communiquer;
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- Maîtriser les principaux logiciels informatiques nécessaires au travail de bureau;
- Avoir de l'intégrité dans le cadre de ses fonctions.

**RÉMUNÉRATION:**

Selon la convention collective en vigueur.

**INSCRIPTION:**

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa candidature accompagnée de son curriculum vitæ **au plus tard 15 heures, le 15 avril 2010**, à l'adresse suivante:

**Municipalité de Lac-du-Cerf  
CONCOURS 2010 - INSPECTEUR EN BÂTIMENT  
ET EN ENVIRONNEMENT  
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0  
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036**

**Donné à Lac-du-Cerf, ce 24<sup>e</sup> jour de mars de l'an deux mille dix.**

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Jacques Valiquette, représentant syndical

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 092-03-2010**

**Offre d'emploi – Chauffeur opérateur – poste saisonnier**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'afficher dans chaque service l'offre d'emploi suivante :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**OFFRE D'EMPLOI  
CHAUFFEUR OPÉRATEUR – POSTE SAISONNIER**

**(Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)**

La municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des candidatures pour pourvoir le poste de chauffeur opérateur.

**NATURE DU POSTE**

Saisonnier – Temps partiel  
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :**

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**QUALIFICATIONS:**

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement ( 6 et 10 roues)
- Deux (2) d'expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

**RÉMUNÉRATION:**

Selon la convention collective en vigueur

**COMMENT POSTULER:**

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard le 15 avril 2010, à 15 heures** :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
POSTE CHAUFFEUR OPÉRATEUR  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0**

Téléphone: (819) 597-2424 Télécopieur: (819) 597-4036

**Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 24<sup>e</sup> jour de mars de l'an deux mille dix.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c.c. Monsieur Jacques Valiquette, représentant syndical

Il est de plus résolu à l'unanimité, qu'après le 15 avril 2010, advenant qu'il n'y ait aucun employé qui postule sur le poste à l'interne, que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à faire paraître l'offre d'emploi dans le journal Le Courant, sur Emploi-Québec et Québec municipal et qu'advenant que le chauffeur opérateur temporaire applique sur le poste, que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à faire paraître dans chaque service, le journal le Courant, sur Emploi-Québec et Québec municipal une offre d'emploi pour pourvoir le poste de chauffeur opérateur poste temporaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 093-03-2010  
Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 16.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
maire

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet  
maire